

Bulletin d'information

Editorial

UN NOUVEAU SOUFFLE...

La tempête du 26 décembre 1999 a été un véritable traumatisme pour tous les forestiers et nos forêts porteront encore longtemps les stigmates de cet ouragan. L'Etat et les collectivités locales : Région Alsace et Conseil Général du Bas-Rhin ont mobilisé des moyens financiers importants pour nous venir en aide.

- Les aides pour le nettoyage et la reconstitution des forêts financées à 80% ont été laborieuses à mettre en place. Les subventions arrivent enfin et toute l'équipe de la coopérative COSYLVAL reste mobilisée sur le grand chantier de la reconstitution.
- Bois & Forêts a de son côté bénéficié de contributions financières très importantes provenant de la Région et du Département pour financer un programme d'actions cohérent destiné à aider les propriétaires forestiers privés sur différents thèmes :
 - L'amélioration du foncier avec la prime à l'agrandissement parcellaire et la mise en œuvre de bourses foncières forestières.
 - L'information et la formation des propriétaires forestiers avec un cycle de 26 réunions d'information en cours de réalisation.
 - Le conseil individuel adapté à votre forêt avec le financement par la Région Alsace de 250 visites conseils vous permettant de faire le point sur vos parcelles avec un technicien forestier.
 - Les aides à l'organisation de projets de reconstitution concertés permettant aux petits propriétaires de moins de 1 hectare d'accéder aux subventions pour la reconstitution.
 - L'acquisition d'outils et de données pour notre atelier cartographique qui a joué un rôle central dans l'élaboration des dossiers de demande de subvention.

- Le CRPF a pu de son côté avec l'aide de la Région Alsace produire, éditer et diffuser une gamme d'ouvrages et de documents de grande qualité susceptibles de guider votre réflexion sur les choix techniques.

Ce programme d'une ampleur sans précédent est mis en œuvre par nos quatre techniciens compétents chacun dans leur domaine et travaillant en concertation permanente avec COSYLVAL et le CRPF Lorraine Alsace.

Chaque adhérent de Bois & Forêts trouvera, je n'en doute pas, son intérêt dans ces différentes actions. Nous souhaitons, le conseil d'administration, nos techniciens et moi-même vous aider à faire le point, réfléchir et retrouver ainsi un nouveau souffle pour la mise en valeur de vos forêts.

La balle est à présent dans notre camp. Saisissons ces opportunités.

Hubert OTT, Président de Bois & Forêts

Sommaire

L'AULNE GLUTINEUX :
une essence forestière
méconnue p. 2



LA CERTIFICATION DES
FORÊTS ALSACIENNES :
un petit bond pour le
propriétaire, un grand
pas pour nous tous ? p. 3

AMÉLIORATION DU
FONCIER FORESTIER :
parole aux notaires p. 4-5

AIDES ALSACIENNES :
mode d'emploi p. 6

La forêt afghane
est EN DANGER p. 7



UN SUCCÈS FOU !!! p. 8



L'Aulne glutineux : une essence forestière méconnue.

L'ouragan Lothar a mis en exergue l'enrésinement excessif des fonds de vallées humides de la montagne vosgienne. La déprise du monde rural avait entraîné l'abandon de ces surfaces agricoles très productives et qui ont été souvent transformées en pépinières de sapins de Noël, puis faute de débouchés pour ces produits, en "hagis".

Mais d'autres essences sont envisageables dans ces fonds de vallons mouilleux : l'**AULNE** est certainement **la plus intéressante** d'entre elles. Sa croissance est soutenue et les bois de qualité se vendent bien depuis quelques années.

UNE BIOLOGIE INTÉRESSANTE.

L'aulne glutineux affectionne les sols constamment alimentés en eau, sans préférence marquée sur la nature chimique du terrain. On le rencontre surtout le long des cours d'eau, dont il contribue à fixer les berges, ou dans les fonds de vallées humides où il peut former des peuplements purs ou mélangés. Sa faculté racinaire à fixer l'azote atmosphérique lui permet également d'enrichir le sol et

de favoriser la croissance des essences en mélange. Mais sa longévité ne dépasse pas 100 ans.

QUELQUES PRÉOCCUPATIONS.

Des dépérissements massifs d'aulnes ont été constatés depuis 1993 dans plusieurs pays du nord de l'Europe et en France. Un champignon parasite, du genre *Phytophthora* pourrait être impliqué dans ce phénomène qui se limite pour l'instant aux arbres installés au bord des cours d'eau.

RÉGÉNÉRATION ET SYLVICULTURE.

Après une coupe à blanc d'un peuplement d'épicéas en fond de vallée, des semis naturels peuvent apparaître au bout de un à deux ans, s'il existe des arbres adultes à proximité.

En cas de plantation réussie, la croissance des jeunes plants est généralement rapide de l'ordre d'un mètre par an, ce qui limite les besoins en dégagements. Des densités minimales de 1600 tiges/ha sont nécessaires, la densité idéale semblant être de 2 x 2 m.



L'aulnaie remarquable de Forstfeld.

Il s'agit d'un peuplement quasi pur d'aulnes qui est situé à l'extrémité Est du massif de Haguenau. Inondée presque toute l'année, cette forêt héberge également des espèces herbacées rares adaptées à ces terrains. Sur les meilleurs sols, on peut produire à 40 ans des arbres de 40 cm de diamètre. Une réunion s'est faite à Forstfeld au mois de juin pour sensibiliser les propriétaires-sylviculteurs aux qualités de l'aulne.

A partir d'un jeune peuplement de 1100 tiges/ha, on peut proposer l'itinéraire sylvicole suivant :

Age	Densité après éclaircie	Diamètre moyen prévisible	Hauteur dominante prévisible
vers 10-15 ans	600 tiges/ha	10 cm	8 m
vers 15-20 ans	400 tiges/ha	15 cm	12 m
vers 20-25 ans	200 tiges/ha	20 cm	15 m
vers 40 ans	coupe définitive	40 cm	24 m

La D.D.A.F. des Vosges a édité plusieurs documents très intéressants sur l'aulne. Ces documents peuvent être commandés ou consultés à Schiltigheim.

C.H.

LA CERTIFICATION DES FORÊTS ALSACIENNES.

Un petit bond pour le propriétaire ; un grand pas pour nous tous ?

Il y a un peu plus d'un an, la mise en place du système de certification PEFC des forêts de notre région débutait. Il est aujourd'hui opérationnel et n'attend plus que votre... participation.

POUR BIEN COMPRENDRE LES ENJEUX...

Durant ces 10 dernières années, suite aux nombreuses conférences internationales sur la protection des richesses naturelles de notre planète, une multitude de systèmes de certification pour les forêts a vu le jour. Ils visent tous un objectif unique : démontrer au grand public, c'est à dire le consommateur, que le bois qu'il achète provient de forêts gérées durablement. En un mot, il s'agit de prouver que les forêts sont gérées en bon père de famille et que le bois reste une ressource renouvelable.

En Alsace, comme dans la France entière, c'est le PEFC (ou Programme Européen des Forêts Certifiées) qui a été choisi comme système de certification et ceci pour les raisons suivantes :

- il s'articule autour d'une association qui rassemble toutes les composantes de la filière bois de notre région (les propriétaires, les gestionnaires, les scieurs, les chasseurs, les associations de la protection de la nature...)
- il privilégie le dialogue et les prises de décisions consensuelles
- il tient compte des particularités forestières locales
- il permet d'obtenir un label de qualité pour l'ensemble des forêts de notre région
- il constitue un argument important pour la promotion du matériel bois et de notre filière en général.

L'une des actions essentielles de cette entité au cours de ces derniers mois a été de définir une politique de qualité de la gestion durable des forêts alsaciennes.

LE PEFC EN ALSACE, UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR TOUTE LA FILIÈRE BOIS

De nombreuses grandes enseignes spécialisées dans la distribution des produits issus de la forêt, demandent à leurs fournisseurs (nos scieurs,...) de plus en plus de garanties quant à l'origine des bois qu'ils achètent. Ce marché mondial lié à la position stratégique de l'Alsace place nos industries dans une situation privilégiée.

Cette nouvelle exigence dans notre profession rappelle la notion de traçabilité que l'on retrouve par ailleurs dans d'autres filières (viande, lait,...).

Pour le propriétaire forestier alsacien, la démarche de certification régionale est l'occasion de mettre en avant la qualité de son travail et une assurance de pouvoir à terme vendre ses bois au meilleur prix.

LE PEFC EN ALSACE, C'EST PARTI !

Depuis la fin du mois de septembre 2002, ce système est opérationnel en Alsace.

Un propriétaire qui désire adhérer au PEFC Alsace s'engage **pendant 5 ans sur l'ensemble des forêts qu'il possède en Alsace**, à respecter un cahier des charges et à ne pratiquer aucune action qui pourrait nuire à la qualité de la gestion durable de nos forêts.

La seule condition requise, c'est qu'au moment de sa demande le propriétaire doit disposer pour sa forêt d'un document de gestion agréé ou en cours d'agrément. Ce sont donc, pour l'instant, les forêts soumises à plan simple de gestion qui entrent dans le champ d'application de la certification PEFC - Alsace. Pour les autres, il faut encore attendre les décrets d'application de la nouvelle loi d'orientation sur la forêt qui prévoit la mise en place de documents de gestion adaptée pour les propriétés boisées de plus petite taille.

Cette adhésion volontaire a un coût qui s'élève à **0,10 euros/ha/an** assorti de **10 euros** de frais de dossier valable pour la durée de l'adhésion.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Pour toute information complémentaire ou toute demande d'adhésion, vous pouvez contacter l'entité régionale PEFC Alsace via Fibois Alsace - Espace européen de l'entreprise - 2, rue de Rome - 67300 SCHILTIGHEIM - Tél. 03 88 19 17 19 - Fax 03 88 19 17 88.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine et d'Alsace se tient également à votre disposition au 03 88 18 55 50.

N'hésitez pas à nous contacter !

A vous de jouer...

AMÉLIORATION DU FONCIER FORESTIER :

LA PAROLE AUX NOTAIRES

Les notaires jouent un rôle majeur au sein du dispositif d'amélioration du foncier forestier mis en œuvre depuis le début de cette année par Bois & Forêts dans le département du Bas-Rhin. Afin de répondre aux diverses interrogations des propriétaires concernant les délais et les coûts d'une transaction d'une parcelle de forêt, nous avons souhaité recueillir l'avis d'un professionnel. Maître Claudine Lotz, notaire à Pfaffenhoffen, chargée de communication des notaires pour l'Alsace et la Moselle, nous a accueillis en son étude et accepté de répondre à nos questions.

De quoi se composent les frais de notaire que tout acheteur doit payer pour l'acquisition de parcelles boisées ?

Les frais d'acquisition pour un immeuble forestier (et pour tout autre type de bien d'ailleurs) se divisent en quatre catégories :

- **les droits perçus par le Trésor Public**, il s'agit des timbres fiscaux et des droits d'enregistrements (ces droits représentent 4,89% rapport du prix de la transaction)
- **les déboursés** : ces frais concernent les dépenses faites par le notaire pour monter le dossier : documents cadastraux...
- **les émoluments** : ce sont les honoraires du notaire. Les émoluments sont de deux types :
 - les émoluments de formalités : recherches au livre foncier, publicité foncière...
 - les émoluments proportionnels : ils sont calculés par rapport au montant de la transaction
- il y a enfin **la T.V.A.** calculée sur l'ensemble des émoluments.

Comme vous pouvez le constater, et le tableau ci-contre l'illustre parfaitement, une large partie des frais de mutation revient aux services fiscaux. Le notaire est indirectement un excellent percepteur...

Les propriétaires se plaignent des délais parfois très longs pour établir un acte de vente, surtout lorsqu'il s'agit de petites transactions dont beaucoup de gens pensent que les notaires s'intéressent peu.

Je profite de la tribune qui m'est offerte ici pour être l'avocat d'un faux procès. Il faut savoir que la réalisation d'un acte de vente est soumise à de nombreuses formalités, toutes obligatoires.

Ces formalités sont d'autant plus importantes que le cas à traiter est complexe (indivisions, parcelles sur lesquelles pèse une hypothèque, successions non réglées depuis des décennies... ces quelques cas se combinent souvent, conduisant à des situations particulièrement compliquées à résoudre). Ces formalités ont un grand intérêt : celles-ci sont en particulier faites pour protéger l'acheteur et lui permettre de jouir du bien acquis en toute sérénité. Enfin nous sommes aussi tributaires de la réactivité des gens (disponibilité pour la signature de l'acte, fourniture de pièces complémentaires qui tarde...). En résumé, une transaction simple peut être conclue en trois semaines environ (hors délais liés à la SAFER dans certains cas, délais qui sont de deux mois). Il faudra plusieurs mois pour un dossier plus complexe. Je tiens aussi à mettre un bémol en ce qui concerne le désintérêt des notaires vis à vis des petites transactions. Bien qu'il exerce une profession libérale, le notaire a une mission de service public, je tiens à rappeler que les notaires sont des officiers ministériels. Nous avons le devoir de nous occuper des "petits" dossiers qui nous sont soumis, et ce avec le même sérieux et la même rigueur que les autres. Enfin, commercialement ce serait une aberration que de les rejeter : souvent une petite transaction sert à établir un climat de confiance avec les clients. Si elle s'est déroulée dans de bonnes conditions, ces mêmes clients n'hésiteront pas à vous recontacter pour traiter d'autres dossiers.

Enfin, ceux qui pensent que les notaires font "traîner" les dossiers pour réaliser des opérations financières avec leur argent sont dans l'erreur. Il faut savoir que les sommes encaissées par les notaires sont déposées obligatoirement sur un compte de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Certains propriétaires nous ont indiqués que pour une même transaction ils avaient constaté des écarts de frais de mutation parfois importants entre tel et tel notaire. Est-ce possible ?

Je suis surpris par cette remarque car il ne doit pas y avoir de différences pour une même transaction. La rémunération des notaires ainsi que tous les autres frais liés à un acte notarié sont fixés par le ministre de la Justice et parfaitement codifiés. Il est vrai que cette tarification est complexe et souvent difficile à expliquer, c'est une des raisons pour laquelle il est difficile de dire précisément à un acheteur à combien vont s'élever les frais de mutation. C'est peut-être à ce niveau que certains ont noté des différences.

Les montants figurant dans le tableau ci-contre donnent des points de repères relativement proches de la réalité.

Pour les transactions dont le montant est inférieur à 760 euros, les frais de mutation seront toujours au minimum de 230 euros.

Plusieurs personnes vendent une parcelle dont ils sont copropriétaires. L'une d'elles ne peut se rendre pour la signature chez le notaire qui a rédigé l'acte de vente. Que faut-il faire ?

S'il s'agit simplement d'une personne qui n'a pu être présente parce qu'elle réside très loin mais qui peut facilement se déplacer, il suffit que cette personne se rende chez le notaire le plus proche de chez elle. Ce dernier certifiera l'authenticité de la signature apposée sur la procuration transmise au copropriétaire par le notaire rédacteur de l'acte.

Dans le cas où ce copropriétaire est à mobilité réduite, le notaire ou son clerc se déplacera à son domicile. Ce type de déplacement n'est généralement pas facturé.

Frais d'acquisition d'immeuble forestier (en euros)

MONTANT DE L'ACQUISITION	761	1522	7610	15220
1 - TRESOR				
1.1 Timbres (20 pages)	61	61	61	61
1.2 Droits d'enregistrements (4,89%)	37	74,5	372	744
2 - DEBOURSES				
Frais divers	55	55	55	55
3- EMOLUMENTS				
3.1 Formalités	152	152	152	152
3.2 Proportionnels	38	76	278	403
4 - T.V.A. sur EMOLUMENTS	37	45	84	109
Total des frais	380	463,5	1002	1524
% Frais/Valeur	50%	30%	13%	10%
Rémunération notaire	190	228	410	555
ETAT	190	235,5	592	969

Source : ANCRPF, B. Dalisson, 2001

Remarque : les informations chiffrées mentionnées dans ce tableau sont des points de repères et ne doivent être interprétées qu'en tant que tels.

RÉDUCTION DES DROITS D'ENREGISTREMENTS : SOYEZ VIGILANTS !!!

L'article 1137 du code général des impôts exonère de toute perception au profit du trésor les acquisitions de bois et forêts ou de terrains nus à boiser réalisées avant le 1^{er} janvier 2005, en contre partie de l'engagement pour l'acquéreur de boiser les terrains nus et de présenter une des garanties de gestion durable prévues à l'article L.8 du code forestier dans un délai de 5 ans.

Cette mesure fiscale issue de la Loi d'Orientation Forestière votée en 2001 est (en théorie) systématiquement appliquée par les notaires. Vérifiez sur la facture détaillée que vous remet votre notaire s'il a bien tenu compte de cette mesure.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur un point très important : l'article 1137 est très clair, les propriétaires qui ont bénéficié de cette mesure ou qui souhaitent en bénéficier ont l'obligation de fournir dans les 5 années qui suivent l'achat, un des documents de gestion durable. **Propriétaires acheteurs de parcelles boisées ou à boiser, n'oubliez pas vos obligations...**

AIDES ALSACIENNES : MODE D'EMPLOI

AIDES À LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE

Essences	Coût forfaitaire €/ha	Densité à 15 ans
Chêne pédonculé	3740	800
Chêne sessile sur stations sableuses	2750	1100
Chêne sessile sur stations limoneuses	2140	1100
Hêtre	1760	1100
Feuillus divers	1990	500
Sapin pectiné	3050	800
Pin sylvestre	2330	1000
Epicéa	1760	800

Ces tableaux sont extraits d'un document complet sur les articles post-tempête 1999.

Ce document est disponible au Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace.

AIDES À LA PLANTATION

Essences	Coût forfaitaire €/ha	Essences	Coût forfaitaire €/ha
Chêne pédonculé	3310	Frêne, Erable sycomore, Merisier ⁽²⁾	1820
Chêne sessile ⁽¹⁾	3390	Peuplier	2870
Chêne sessile ⁽²⁾	2670	Sapin	2920
Chêne rouge	2460	Pin sylvestre	2670
Hêtre ⁽¹⁾	2670	Epicéa commun	2050
Hêtre ⁽²⁾	2210	Douglas	1940
Frêne, Erable sycomore, Merisier ⁽¹⁾	2900	Mélèze	1930

⁽¹⁾ densité normale

⁽²⁾ faible densité (recrû ligneux abondant)

LA FORÊT AFGHANE EST EN DANGER

Le survol en avion de l'Afghanistan, ou des excursions sur les principaux itinéraires du pays pourraient faire douter de l'existence d'une forêt afghane. De fait la forêt ne couvre qu'une faible superficie (1.770.000 ha) et la densité est souvent elle-même réduite. La guerre n'a rien arrangé, accentuant même les risques de désertification.

■ Qu'appelle-t-on forêts en Afghanistan ?

- Les forêts de haute-montagne à base de cèdres et de conifères, situées entre 1 800 et 3 500 m d'altitude.
- Les forêts de chêne-vert et olivier des moyennes montagnes.
- Les forêts de saules et peupliers des bordures de rivière.
- Les forêts de pistachier du nord et du nord-ouest.
- Les forêts de genévrier des hautes montagnes sèches.

■ La forêt a des rôles bénéfiques très importants

Lutte contre l'érosion et régulation du régime des eaux

En fixant les sols, la forêt empêche l'érosion des pentes en permettant la pénétration dans le sol des eaux de pluie et de fonte de neiges. Elle contribue à régulariser le régime des sources et des rivières.

Maintien du microclimat

Par sa transpiration et son ombrage, la forêt abaisse nettement la température de l'air. Elle humidifie l'air et contribue donc à un meilleur développement des plantes utiles des pâturages. Les sources des zones forestières sont plus abondantes et régulières.

Production de bois

Depuis des siècles, le bois a été et reste la principale source de combustible en Afghanistan. Faute de mesures de gestion et d'exploitation rationnelle, en moins de 30 ans, la forêt de chêne-vert d'où provient l'essentiel du bois de chauffage, aura disparu.

Une grande maison d'agriculteur peut nécessiter 7 m³ de bois. La reconstruction nécessaire du pays risque donc rapidement de faire disparaître les forêts de conifères les plus accessibles.



Trafic clandestin de sciage de cèdres

■ Les conséquences de la guerre sur la forêt

Pendant les dix années de la guerre soviéto-afghane, la destruction de la forêt a eu plusieurs origines :

- les bombardements soviétiques ont provoqué de grands incendies de forêts dans la province du Kunar
- les réfugiés des zones frontalières ont dû procéder à de grandes coupes rases pour subsister
- les éleveurs ont dû également, pour survivre, agrandir leur pâturages en coupant de nombreux conifères.

On peut estimer que sur les 212 000 hectares de forêts de conifères d'Afghanistan, 40 000 hectares ont disparu ou sont très gravement détruits soit environ 20 %.

Mais hélas ces destructions continuent depuis la fin de la guerre

Le commerce du bois avec le Pakistan est redevenu très actif. Chaque jour se sont environ cinquante camions chargés de 10 m³ de poutres qui quittent le pays, soit deux hectares de forêts par jour.

Ces coupes massives ont des inconvénients considérables

Elles sont faites sur de grandes surfaces qui dénudent des montagnes entières ruinant les sols et tarissant les sources. Les arbres sur pied sont payés un prix ridiculement bas à leurs propriétaires et cette exportation clandestine ne rapporte aucune taxe au pays.

L'Afghanistan a besoin de son bois pour reconstruire maisons, écoles, mosquées et usines.

L'exportation massive de bois d'œuvre est un pillage du pays au profit de quelques intérêts particuliers. Dans quelques années, la forêt aura disparu et l'Afghanistan devra importer son bois de Russie !

■ Préserver la forêt : c'est préserver l'avenir

Le MADERA, Mission d'Aide au Développement des Economies Rurales en Afghanistan, est présent depuis 1987 en Afghanistan. Elle promouvoit la mise en valeur durable de la forêt afghane et mène également des actions de développement agricole : soins au bétail, amélioration des céréales, création de nouveaux canaux d'irrigation.

UN SUCCÈS FOU !!!

On ne pourrait pas mieux qualifier **la fête de la forêt et des métiers du bois** qui a eu lieu le 21 juillet dernier au col du Donon. Organisée de main de maître par l'association "Les Boquillons" (terme vosgien désignant les bûcherons), cette journée dédiée à la sylve et à ses activités fut aussi une très belle réussite pour le groupement des sylviculteurs du Bas-Rhin.

Le stand Bois & Forêt a accueilli des dizaines de personnes, souvent encore sous le choc des dégâts causés par Lothar et curieuses d'apprendre que 70% de la forêt française est privée mais surtout inquiètes face aux ravages causés par la bestiole dont on entend beaucoup parler...



Les explications apportées par Frédéric et Alban ont permis à beaucoup de devenir incollables sur les scolytes de l'épicéa. Les propriétaires forestiers et autres initiés ont pu, quant à eux, recevoir toutes les informations qu'ils souhaitaient et bénéficier d'une abondante documentation en matière de sylviculture ou encore d'amélioration du foncier.

C'est donc sous un soleil radieux que Bois & Forêts est allé porter haut et fort les couleurs de la forêt privée française et bien sûr bas-rhinoise.

Rendez-vous est déjà pris en 2004.

A.D.

Une écoute personnalisée et adaptée à votre forêt.

Le Conseil Régional d'Alsace finance 250 visites-conseil pour les propriétaires privés d'Alsace, notamment ceux sinistrés par la tempête du 26 décembre 1999. Cette mission a été confiée à Bois & Forêts 67.

Concrètement, la visite-conseil veut vous permettre de faire un état des lieux de vos forêts et d'en discuter afin d'élaborer des objectifs sylvicoles clairs et réalisables en fonction de vos possibilités économiques et physiques. La visite-conseil se déroulera comme suit :

- une visite en notre compagnie de votre patrimoine forestier où seront examinés le sol, la végétation ainsi que le peuplement arborescent,
- puis, une discussion et une réflexion autour de vos projets ainsi que l'avenir de vos parcelles boisées,
- enfin, des solutions techniques adaptées à votre profil proposées par un technicien.

Afin de vous permettre de poursuivre l'action de ces visites avec les organismes de la forêt privée, nous vous remettons un dossier analysant et récapitulant les sujets abordés lors de notre rencontre.

Cette opération a débuté le 1^{er} octobre 2002 et se terminera fin décembre 2003. Elle est gratuite et sans engagement de votre part.

Alors saisissez l'occasion de parler à des professionnels, appelez Bois & Forêts 67 à Schiltigheim pour prendre rendez-vous avec Mathieu Stoeckell qui vient d'arriver dans notre structure.

M.S.

Permanences hebdomadaires des techniciens du mercredi de 9h à 12h :

Plaine d'Alsace Christian MERTZ à Schiltigheim, Tél. 03 88 19 17 92 Fax 03 88 62 42 73	Vallée de la Bruche et Val de Villé Frédéric SAEMANN à Schirmeck, Tél. 03 88 97 86 20 Fax 03 88 97 09 59	Vosges du Nord et Alsace Bossue Claude HOH et Véronique MERTZ à La Petite Pierre, Tél. 03 88 70 49 28 Fax 03 88 70 49 28	Atelier de cartographie Animation foncière Frank BEAUBOIS et Alban DEPAIX à Schiltigheim, Tél. 03 88 19 17 92 Fax 03 88 62 42 73
--	--	---	---